



Pêche au bar rayé de la baie des Chaleurs : nouvelle ouverture des règles

Il est plutôt rare que les amateurs de pêche sportive voient apparaître une nouvelle espèce sur la liste de celles qu'ils peuvent exploiter. Pourtant, on s'en souvient, cela s'est produit en 2013 avec le bar rayé de la baie des Chaleurs. Puis, en 2014, cette pêche a davantage pris sa place à la faveur d'une période de pêche avec rétention. Le MFFP a d'ailleurs profité de cette saison de pêche afin d'amasser des données et de documenter la situation de cette population de poissons afin de pouvoir proposer les conditions de pêche optimales aux Québécois pour 2015. À la lumière des analyses, et des demandes de la FédéCP qui travaille à obtenir les meilleures conditions de pratique pour l'ensemble des pêcheurs, voici les règles de pêche qui seront en vigueur pour la saison de pêche 2015.

- La saison se déroulera du 15 juin au 30 septembre dans la zone 21;

- La saison se déroulera du 15 juin au 7 septembre dans la zone 1, estuaire de la rivière Malbaie;

- Entre le 1^{er} juillet et le 24 août, soit durant une période de huit semaines, il y aura possibilité de conserver un bar (limite de prise et de possession d'un bar);

- Durant la période où il sera possible de conserver un bar, une gamme de taille de 50 cm à 65 cm sera appliquée. Cette mesure permettra aux jeunes bars de se reproduire une première fois, mais aussi de protéger les gros reproducteurs;

- La remise à l'eau sera obligatoire toute la saison dans l'estuaire de la rivière Malbaie, mais on y éliminera la taille maximale de l'hameçon (7 mm) qui était en vigueur dans ce secteur.

Ces modalités de pêche seront en vigueur pour les périodes 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin de créer une stabilité réglementaire.



Photo : Wikipedia

Héritage faune attribue la bourse Aurèle-Blais à Dali Côté-Vaillancourt

Encore une fois cette année, des chercheurs qualifiés ont postulé pour l'obtention de la bourse Aurèle-Blais offerte par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et sa fondation, Héritage faune. Le conseil d'administration de cette dernière a sélectionné la candidature de madame Dali Côté-Vaillancourt, étudiante à la maîtrise en biologie à l'Université Laval (UL).

Cette bourse d'études de 2000 \$ vise, année après année, à soutenir un étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle dans une université québécoise pour son projet de recherche. Les travaux de recherche doivent porter sur l'un des sujets suivants : la dynamique des

populations de gibier, les études d'habitats en rapport avec ces populations, les études d'aménagement des ressources fauniques ou les études d'outils de gestion faunique.

Dali Côté-Vaillancourt a entrepris sa maîtrise afin d'étudier la dynamique des populations de gibier. Plus précisément, l'étudiante développera un outil de gestion qui permettra d'estimer la dynamique des populations d'originaux de la Seigneurie de Beupré par une approche de science collaborative impliquant des chasseurs.

En fonction des résultats obtenus, ce projet permettra aux chasseurs de connaître le nombre d'animaux présents sur un territoire de chasse. L'intérêt de ma-



dame Côté-Vaillancourt pour un outil de gestion des populations de gibier s'harmonise fort bien avec la mission d'Héritage faune. La qualité de ses travaux est un symbole de reconnaissance et de respect pour le développement scientifique tout en contribuant à l'avancement de travaux de recherche dans le domaine faunique.

Méritas 2014 : La FédéCP souligne l'implication de bénévoles d'exception !

Le Méritas est une reconnaissance accordée à un bénévole pour souligner l'ensemble de son implication ou son engagement dans un dossier particulier au sein d'une association et/ou d'une régionale de la FédéCP. Pour être éligibles, les candidats doivent être impliqués activement depuis au moins cinq années consécutives.



MARCEL CHARROIS
FédéCP Abitibi-Témiscamingue
 - Association chasse et pêche de La Sarre
 - Fondateur du Club des Archers
 «La pointe sifflante»

La liste des activités de bénévolat accomplies par monsieur Charrois est longue, car il cumule plus de 40 années d'implication au sein de l'Association de chasse et pêche de La Sarre, dont il assure la présidence depuis 2013. Ses multiples années d'expérience en tant que moniteur du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF) l'ont mené à assurer les responsabilités de responsable régional PESCOF durant 12 ans. Cette implication lui a d'ailleurs valu le titre de moniteur régional PESCOF en 2011. Trappeur à ses heures, monsieur Charrois est un bénévole impliqué dans l'initiation de la relève à la pêche et à la chasse à l'ours.



PIERRE BOLDUC
FédéCP Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - Directeur du club Panache
 de Dolbeau-Mistassini

Monsieur Bolduc est un bénévole exemplaire, sur qui on peut toujours compter. Dévoué, il accomplit toutes les tâches qui lui sont confiées avec efficacité. Il est doté d'un bon caractère et sa bonne humeur est communicative. Il agit comme directeur du club Panache de Dolbeau-Mistassini où il est impliqué dans toutes les activités. Depuis les dernières années, il fait partie du comité exécutif du Conseil régional de la FédéCP Lac-Saint-Jean, où sa présence est fortement appréciée. Il répond toujours présent lorsqu'on fait appel à ses services. Et comme l'expression le dit si bien, derrière chaque grand homme se trouve une femme... C'est pourquoi il ne faut pas passer sous silence le précieux soutien de sa conjointe Marlène.



MARCEL TANGUAY
FédéCP Mauricie
 - Club de tir La Jolie Tuque Inc.

Monsieur Tanguay est le seul membre du Club de tir La Jolie Tuque à pouvoir se vanter d'y être très actif depuis plus de 35 ans. Grand amateur de tir au pistolet, au revolver et à la carabine, c'est un travailleur acharné et infatigable, toujours prêt à relever de nouveaux défis. Compte tenu de son implication fidèle depuis plus de 35 ans, on dit que si le club fonctionne encore aujourd'hui, c'est en partie grâce à lui. Il a d'ailleurs été secrétaire et directeur du club durant de nombreuses années. Monsieur Tanguay a participé à plusieurs compétitions de tir régionales et provinciales, et il a beaucoup contribué à faire connaître le club de tir La Jolie Tuque inc. à travers la province. Aujourd'hui encore, il fait partie de la direction du club et il est actuellement le seul à représenter La Tuque dans les compétitions qui se déroulent à l'extérieur.

Pêche hâtive de printemps – assurez-vous d’être bien préparé

Pour la plupart des pêcheurs sportifs, la fonte des glaces signifie que le printemps est enfin arrivé et qu’ils pourront retrouver leurs lieux de pêche favoris. Si vous êtes comme eux et que vous débutez la saison le plus tôt possible, voici quelques conseils qui peuvent vous éviter d’être surpris par une panne ou une situation d’urgence sur l’eau.

- Commencez par remettre à bord votre équipement de sécurité en vous assurant que chaque article soit en bon état et que des piles neuves alimentent ceux qui en requièrent. Afin de mettre toutes les chances de votre côté et d’éviter d’être en panne, vérifiez que tous les systèmes mécaniques du bateau fonctionnent correctement et que le réservoir de carburant est rempli d’essence fraîche. Si votre bateau est conçu pour des réservoirs portables, il est recommandé d’avoir un réservoir de rechange.

- Les conditions du temps peuvent changer rapidement au printemps et vous devriez prendre le soin de vérifier les prévisions météo avant de partir. N’oubliez pas de tenir compte des limites de votre embarcation et de vos propres limites. Et même si le temps doux vous y incite, résistez à l’envie de vous vêtir légèrement. Comme l’eau demeure très froide à cette période de l’année, elle a une incidence sur la température de l’air.

Vous devriez donc porter des vêtements qui offrent une protection thermique adéquate si vous voulez profiter pleinement de vos sorties sur l’eau.

- Une radio VHF (marine) est un élément important de votre sécurité au cas où vous devriez appeler à l’aide, ou à tout le moins un téléphone cellulaire là où le service est fiable. N’oubliez pas que tôt en saison, il y a peu de bateaux sur l’eau pour vous porter assistance. Avant de partir, pensez à dire à une personne de confiance où vous allez et à quel moment vous comptez être de retour, et donnez-lui un numéro de téléphone pour joindre des secours si vous tardez.

- Surtout, enfiler votre gilet de sauvetage avant de quitter la rive. En cas de chute, l’eau froide induit un choc qui risque de vous couper le souffle, sans compter qu’elle compromet rapidement la motricité et, de là, votre aptitude à nager. Porter un gilet de sauvetage vous tiendra à flot et vous donnera l’occasion et le temps de vous sauver vous-même ou d’attendre les secours. Il existe sur le marché des gilets de sauvetage conçus pour les pêcheurs, ce qui fait qu’il n’y a pas de raisons de ne pas en porter un.

- Si vous deviez vous retrouver à l’eau, prévoyez une façon de remonter à bord par vos propres moyens. Ce pourrait être aussi simple qu’un cordage avec une boucle d’une longueur d’un mètre ou un peu plus qui est rattaché à un taquet. Assurez-vous de pouvoir l’attraper à partir de l’eau afin de vous en servir comme d’une marche pour grimper à bord.

- La pêche tôt le printemps, c’est super! Ça vaut la peine de bien s’y préparer.

Pour plus de conseils de sécurité nautique, voir www.csbc.ca.

Le Conseil canadien de la sécurité nautique.



Développement dans le dossier de l'accès au plan d'eau

La FédéCP continue de suivre de près le dossier de la perte d'accès aux plans d'eau dans les municipalités du Québec. La problématique selon laquelle certaines villes réservent à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires est toutefois difficile à régler. Mais la Fédération continue ses pressions pour amener le gouvernement à améliorer la situation.

Le ministre Lessard est d'ailleurs bien au fait des demandes de la FédéCP. Le dossier lui a été présenté de vive voix lors d'une rencontre qui a eu lieu au début de son mandat comme ministre de la Faune et une lettre a été acheminée à son cabinet. On lui a expliqué que les cours et plans d'eau du Québec sont le support précieux de nos ressources halieutiques. Chacun a le droit de les exploiter, dans le respect de la réglementation en vigueur. Ils deviennent ainsi un lieu de loisir, de contact avec la nature, mais également de création de richesse pour l'ensemble de l'économie québécoise.

Et bien que les municipalités soient en droit de réglementer et de tarifier l'utilisation de leurs infrastructures, il est évident qu'elles font de plus en plus souvent une interprétation abusive de ce droit. Au bout du compte, ces tarifications se généralisent et n'ont pour but que d'exclure les usagers non résidents des plans d'eau de leurs territoires. Elles privent ainsi de nombreux Québécois de leur droit à l'accès aux plans d'eau.

Mine de rien, en restreignant ainsi l'accès aux plans d'eau, les municipalités induisent une pression sur le nombre de jours de pêche pouvant être pratiqués au Québec. Ce qui engendre une baisse des retombées économiques associées à la pêche ainsi qu'une baisse des revenus, tant des commerçants en région que des municipalités ou du gouvernement.

C'est afin de faire améliorer la situation que la FédéCP, avec l'appui des autres grandes fédérations fauniques, a incité le

MFFP à agir et a demandé au ministre Lessard d'intervenir auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour qu'ils entreprennent ensemble un dialogue constructif et constituent un groupe de travail afin d'aborder ce problème. Cette demande arrive à point puisqu'en ce moment même le MAMOT procède à la révision de ses lois, de ses guides et de ses orientations, notamment celles en matière d'aménagement du territoire. Selon l'avis du MFFP, la révision du développement durable des milieux de vie devrait prendre en compte le respect de la pêche et des autres activités fauniques, dont la chasse en milieu municipalisé. Le groupe de travail a d'ailleurs été mis sur pied et des rencontres ont déjà eu lieu.

Espérons que le maintien, voire l'amélioration des conditions de chasse et de pêche dans les zones municipalisées sera pris en compte dans les réflexions des décideurs du MAMOT au cours de ce processus.

Demandes de changements réglementaires

Occasionnellement la FédéCP demande au MFFP de procéder à des modifications réglementaires touchant la chasse ou la pêche. Généralement, ces demandes ont comme objet de simplifier la pratique de ces activités, ou encore d'en améliorer l'impact économique et de permettre aux amateurs de profiter des avancées techniques de notre secteur.

Réduction du coût des permis de chasse pour les 65 ans et plus

Récemment, la FédéCP a demandé au MFFP d'appliquer une réduction du coût des permis de chasse pour les gens de 65 ans et plus, similaire à celle appliquée sur les permis de pêche sportive. L'objectif était d'offrir aux chasseurs et aux chasseuses du Québec une incitation à continuer à se procurer leurs différents permis de chasse. Cette demande a été refusée étant donné le contexte budgétaire actuel.

Possibilité de pêcher avec deux cannes à pêche

La FédéCP a aussi récemment demandé au ministère un changement réglementaire pour qu'il soit désormais permis de pêcher avec deux cannes à pêche simultanément. Cette demande est née de la préoccupation de plusieurs pêcheurs de se retrouver en infraction technique, par exemple lorsqu'ils

manipulent deux cannes au cours d'une excursion. Ce que beaucoup de pêcheurs sportifs font d'ailleurs en ayant à portée de main une canne à lancer léger et une canne pour pêcher à la mouche. Pour la Fédération, il s'agit aussi d'améliorer l'expérience de pêche puisque l'utilisation de deux cannes permettrait de tenter deux approches différentes pour la même espèce au cours d'une sortie, ou de pêcher, en même temps, deux espèces différentes.

À cette demande le ministère a répondu qu'elle serait traitée au cours des prochains mois. Cependant, puisque la pêche est de juridiction fédérale, on ne peut présentement prévoir quand une telle mesure pourrait être mise en vigueur advenant qu'elle soit retenue.

Port des dossards de chasse avec motifs

Finalement, pour permettre aux chasseurs de profiter des innovations des fabricants

d'équipements, la FédéCP a demandé au gouvernement d'étudier la possibilité de modifier la réglementation actuelle afin que soit autorisé le port des dossards dont la surface présente des motifs qui brisent l'uniformité des dossards présentement autorisés par la loi. Selon les spécialistes, même si les gros gibiers ne détectent pas réellement les couleurs et ne portent pas d'attention spéciale à la couleur orange, la forme symétrique du dossard leur apparaît tout de même suspecte. C'est la raison pour laquelle ce nouveau type de dossard a été développé.

Cette dernière demande a été refusée par le ministère. On explique essentiellement que des études ont démontré que ces dossards ne sont pas plus performants que les dossards conventionnels et que, du point de vue de la sécurité, ceux-ci sont plus facilement détectables par les autres chasseurs.